



**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 6 - Juin 2012  
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Session  
du 25 juin 2012**





# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

**SESSION DU 25 JUIN 2012**

**SEANCE DU LUNDI 25 JUIN 2012**

La séance du **LUNDI 25 JUIN 2012** est ouverte à **10 H 10**, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **MM. ARIES Christian, BAUMANN Pierre, HABLOT Stéphane** et **Mme THOMAS Rachel**, excusés.

**La séance est ouverte à 10 h 10 sous la présidence de Monsieur DINET, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.**

**M. LE PRESIDENT,-** Je me permets en votre nom d'accueillir dans cette assemblée deux classes de CM2 de l'école Saint Exupéry de Jarny. Je leur souhaite la bienvenue.

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte notre session du 25 juin consacrée à l'examen de plusieurs rapports importants pour notre collectivité et à celui du budget supplémentaire.

Mes chers collègues, avant de débiter nos travaux, je souhaite évoquer les événements douloureux qui se sont déroulés au cours de ces dernières semaines :

D'abord le décès du Lieutenant de Sapeurs Pompiers, Sabine VALANCE, survenu le 3 mai dernier suite à une intervention à Ludres le 30 avril. Un hommage solennel lui a été rendu le 10 mai à Vèzelise, je vous propose d'honorer sa mémoire en respectant une minute de silence.

Plus récemment, dans la nuit du lundi 21 au mardi 22 mai, l'agglomération nancéenne, en particulier sa partie Est, a été durement frappée par des intempéries exceptionnelles provoquant, outre de graves dégâts matériels, le décès de Mme Monique GRIGNON résidant à Essey-les-Nancy. Je n'oublie pas ici d'évoquer aussi les nombreuses communes rurales dont nombre de particuliers ont été touchés par ces inondations.

Face à de tels événements, l'état de catastrophe naturelle a été rapidement déclaré par le gouvernement afin de faciliter les procédures de dédommagement et répondre ainsi à l'urgence des familles plongées dans le désarroi.

Notre collectivité sera au rendez-vous de cette solidarité. Elle le fera en inscrivant son action dans la durée, après que l'Etat et les assurances auront joué leur rôle. En effet, au temps de l'urgence, succède toujours le temps plus long de la reconstruction. L'expérience nous a montré combien l'accompagnement était indispensable pour ces communes qui vivent parfois difficilement l'oubli lorsque l'émotion suscitée sur le moment s'estompe progressivement.

La ligne Solidarité et Urgence Sociale inscrite au BP 2012 sera, s'il le faut, mobilisée en appui aux actions collectives portées tant par les communes que par les associations locales.

Je demande au vice-Président du Territoire Nancy Couronne, Mathieu KLEIN, d'être le coordonnateur de cette mise en œuvre en associant, autant que nécessaire, les partenaires de la conférence territoriale.

Enfin, je souhaite rendre hommage, toujours en votre nom, à l'ensemble des agents départementaux qui ont été mobilisés durant ces événements pour répondre aux urgences du terrain, et que je remercie.

Mes chers collègues, l'actualité a été lourde sur le front des intempéries, elle l'a – si vous permettez l'expression – été aussi sur le front des élections.

Depuis notre dernière session, un nouveau Président de la République a été élu pour 5 ans.

L'Assemblée Nationale a été renouvelée marquant ainsi le changement que les électeurs ont souhaité imprimer aux destinées de notre pays. Vous devinerez sans peine, mes chers collègues, les sentiments qui sont les miens au moment de prononcer ces quelques mots.

Au-delà de ces résultats historiques puisqu'il s'agit, dans l'histoire de la Vème République du second Président issu des rangs de la gauche, nos concitoyens ont fait preuve d'une maturité certaine et de cohérence politique en donnant une majorité parlementaire au nouveau Président de la République. Les électeurs ont montré leur attachement au bon fonctionnement de nos institutions. Ils ont indiqué également qu'ils ne souhaitaient pas vivre une nouvelle cohabitation.

Dans un contexte de crise, cette cohérence était la condition première pour offrir au gouvernement les moyens d'agir dans la justice, le seul critère qui vaille au moment où les efforts doivent et devront être partagés.

A l'heure de ce changement, un autre résultat révèle à nouveau un phénomène désormais connu : l'enracinement progressif constaté d'un vote en faveur du Front National qui révèle une société malade.

Cette réalité est telle que nous ne pouvons plus différer l'analyse en profondeur des raisons poussant, élection après élection, un nombre croissant de nos concitoyens à glisser un bulletin FN dans l'urne. Cette analyse doit être conduite par tous les acteurs politiques. La droite républicaine, d'abord, pour clarifier au plus vite la confusion entretenue par d'anciens et d'anciennes députés UMP à propos des valeurs communes avec le Front National. J'ai cru comprendre, en lisant et en écoutant avec attention, que ce travail était commencé. La gauche républicaine ensuite parce que son histoire l'a toujours portée à combattre cet adversaire politique.

Nos convictions partisans ne doivent jamais nous détourner de l'essentiel : être fiers ensemble de notre histoire commune. Cette histoire qui fonde l'identité républicaine de la Nation, qui se renouvelle sans cesse à travers les hommes et les femmes qui la composent et qui l'enrichissent, sans que jamais l'unité de la République ne soit menacée.

Trop de nos concitoyens vivent avec le sentiment de ne plus partager cette histoire commune et l'estiment parfois étrangère aux réalités qu'ils vivent. Comment ne pas entendre dans ce vote le prix de la promesse républicaine d'un accès de tous aux services publics qui n'a pas été suffisamment tenue. Comment de ne pas entendre dans ce vote la crainte d'un déclassement social ou la perte de confiance dans nos institutions, faisant naître à leur tour les peurs les moins maîtrisables.

Nous avons besoin de comprendre car l'émotion du moment ne suffit plus. Comprendre pour agir et cesser de seulement réagir.

Notre société est traversée par des mouvements et des changements profonds produisant des effets puissants.

En premier lieu, une globalisation et une construction européenne vécues le plus souvent comme subies et non voulues. Le sentiment partagé par de nombreux concitoyens que cette globalisation les fragilise, déstabilise leurs repères culturels et identitaires.

Un deuxième élément tout aussi puissant : le vieillissement de notre population qui provoque l'émergence de nouveaux besoins, de nouvelles attentes en direction des pouvoirs publics, notamment en matière de prise en charge des soins, de l'autonomie, mais aussi de sécurité tant physique que sociale.

Un troisième facteur, enfin, lié aux questions d'emploi : désindustrialisation, délocalisations, chômage structurel ponctuent l'actualité créant un climat social anxigène et mettant sous pression ceux qui ont un emploi et ceux qui aspirent à en avoir un.

Bien d'autres sujets peuvent être évoqués s'agissant de l'impact qu'ils peuvent générer :

- notamment la crise des dettes publiques sur le rôle et la capacité de l'Etat, mais aussi des collectivités locales à assumer leurs missions ;
- la peur du déclassement social et son impact sur les solidarités collectives battues en brèche par le repli sur soi

Ce travail d'analyse, mes chers collègues, est primordial car il ne se limitera pas à la seule réponse à apporter aux questions soulevées par les électeurs du Front National. Certaines de ces questions croisent l'évolution même de notre société et nous concernent tous. Je pense notamment au vieillissement de la population, les questions intergénérationnelles que cela soulève, renvoyant notamment à la solidarité d'engagement.

Je n'oublie pas l'appel fort à ce que la question de la sécurité dépasse les simples propos de circonstances. Je sais l'attente de nos concitoyens vis-à-vis des services publics et notamment celui de l'éducation.

D'autres sujets en revanche, tels que la xénophobie, sont à combattre avec force car touchant aux principes républicains de tolérance, du vivre ensemble et de respect des personnes. Cette partie-là, en même temps que tout ce que j'ai évoqué précédemment, mérite – et je sais pouvoir compter sur la totalité des membres de cette assemblée – la capacité quotidienne d'indignation, mais, s'il le faut, le combat et, s'il le fallait, le combat physique nécessaire.

Au-delà du message délivré par le sixième des électeurs au 1<sup>er</sup> tour des présidentielles, c'est bien la réponse politique d'une majorité qui s'est dégagée au second tour des élections présidentielles et législatives, qu'il faut aujourd'hui privilégier. Nous ne devons pas non plus oublier l'importance de l'abstention.

La nouvelle page politique qui s'est ouverte, donne l'occasion de construire des réponses dans la durée. Nous le ferons d'autant mieux que le dialogue entre l'Etat et les collectivités, que j'appelle de mes vœux, s'appuiera à nouveau sur la confiance et le respect mutuel.

Nous avons besoin d'un Etat respecté parce que respectable.

Nous avons besoin de collectivités locales engagées parce que mises en confiance et respectées. Et nous avons ensemble, Etat et collectivités, le devoir de créer les conditions de l'engagement de tous nos concitoyens dans le domaine de l'économie sociale, de l'éducation populaire, de la solidarité d'engagement, de la coopération internationale, de la solidarité de proximité, de la lutte contre la solitude. Plus nous serons en capacité, en complémentarité de notre travail confié par les concitoyens au titre de notre mandat au suffrage universel, de croire en l'avis des associations, de tous les corps intermédiaires (syndicaux, militants, politiques, associatifs) et de l'engagement individuel de chacun pour entreprendre au service de l'économie, au service de l'environnement, au service la vie sociale, plus nous pourrons redonner des marges possibles de construction d'espoir pour nos concitoyens, mais, en même temps, nous ne nous séparerons d'aucune capacité d'initiative dont nous avons besoin au service du développement de notre pays. Tout cela s'appuiera, bien sûr, sur ce contrat de confiance et de respect mutuel.

L'organisation des convergences entre l'action publique locale et nationale sera, mes chers collègues, l'une des clés de l'efficacité de nos politiques publiques. Cette articulation que le précédent gouvernement n'a pas su, je vais même dire n'a pas voulu construire, ne doit pas non plus être imaginé comme une simple relation de subordination : le niveau national décidant et le niveau local exécutant, avec ce qui leur reste comme moyens. Ces dernières années ont montré qu'une telle approche des relations était, de toute façon, vouée à l'échec.

Le nouveau gouvernement nous donne l'opportunité de bâtir ensemble ce nouveau cadre d'action. L'automne 2012 sera marqué par le lancement des discussions portant sur le futur acte de la décentralisation. Elle fera écho à la conférence sociale qui se déroulera les 9 et 10 juillet et à laquelle je participerai dans la petite délégation de l'ADF.

L'automne 2012 sera marqué par le lancement des discussions portant sur le futur acte de la décentralisation. Nous aurons à prendre part à ce débat. Sans aucun doute, mais pas seulement, nous aurons aussi à être porteurs d'une vision de la République décentralisée qui n'oppose plus l'Etat aux collectivités, qui n'oppose pas les élus aux citoyens, les corps intermédiaires au peuple, les territoires urbains aux territoires ruraux. Ces débats doivent pouvoir faire émerger une réforme tant de l'Etat que de la décentralisation partagée car souhaitée par tous dans un contexte où, nous le savons tous, les marges de manœuvre se réduisent drastiquement.

La tâche est immense. Il y a de la place pour chacun. Toute personne ne partageant pas les valeurs qui ont porté une nouvelle majorité au niveau national peuvent concilier sans problème leur capacité nécessaire en démocratie d'opposition, en même temps que la prise d'une part de cette nécessaire dynamique au service, dans un contexte international et européen difficile, du développement de tout notre pays.

Je reste convaincu que c'est en amplifiant ces convergences que nous démultiplierons l'efficacité de nos politiques publiques. Nous y sommes prêts aujourd'hui, comme nous l'avons été hier avec le précédent gouvernement lorsque nous nous sommes pleinement engagés dans le développement du service civique, dans la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active, dans la création du contrat TTEMM préfigurant le Contrat Unique d'Insertion au niveau national.

Cette session, mes chers collègues, comme les précédentes, prolonge cette méthode, cet état d'esprit qui ne vise nullement à donner de leçons mais, au contraire, à mettre toujours en perspective nos politiques et nos objectifs départementaux avec ceux d'autres acteurs locaux, régionaux et nationaux, et, bien sûr, en perspective avec la politique nationale dont nous sommes partie prenante en République décentralisée et, je l'espère, compte tenu de la situation de notre région, dans la construction d'une Europe qui cessera au maximum d'être une Europe des normes et des directives technocratiques, et qui ouvrira des espaces pour que, dans un esprit de paix, nous construisions une Europe de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Trois rapports illustrent mes propos :

Le premier d'entre eux concerne le débat sur l'autonomie :

La commission Solidarité élargie à l'ensemble des conseillers généraux a ainsi pu auditionner les différents acteurs concernés par cette thématique. La forte présence des élus est le signe de l'intérêt porté à ce sujet majeur pour notre collectivité. De bancs de droite ou de bancs de gauche, je salue le travail qui a été mené en réflexion par l'ensemble des conseillers généraux qui y ont participé et des partenaires qui ont bien voulu s'y associer. Chacun pourra ainsi exposer sa vision de la solidarité, en même temps que son volet financier et la place du CESU dans ce dispositif.

Je sais que la présidente engagée du CODERPA sera attentive à ce débat et aux propos que nous échangerons.

Vos débats en commission ont préparé, en effet, ceux que nous aurons cet après-midi et anticipent pour une part les deux débats nationaux : celui portant sur la dépendance et celui consacré au futur acte de décentralisation pour lesquels la résolution du financement de la solidarité nationale par la solidarité locale se pose aujourd'hui avec autant d'acuité qu'hier.



Mes chers collègues, j'ai lu et j'écoute avec attention tout ce que chacun d'entre vous dit et écrit, et ne conteste pas une fois que cela a été écrit. La question du décalage - je n'ai pas utilisé le mot « dette », y compris sur le site du Conseil Général – entre les dépenses et les recettes en matière d'allocations individuelles de Solidarité n'a pas changé d'un mot, j'ai fait ressortir, et je les mets à votre disposition, les déclarations que j'ai faites publiquement devant votre assemblée quant à la distinction que je faisais entre - un point sur lequel je ne me suis jamais fait d'illusion – un quelconque remboursement de ce décalage sur les années passées. Je crois, au mot près, avoir indiqué qu'il faudrait être bien sot, quelle que soit la majorité qui sortirait des urnes, pour penser que l'inconséquence d'un gouvernement précédent qui a conduit à un tel décalage de centaines de millions pour notre département multipliés par cent départements en France, puisse être de nature à un remboursement.

Je vous invite mes chers collègues (qui se sont exprimés sur cette question) de l'opposition à m'apporter le moindre texte qui pourrait, dans ce domaine, me mettre en contradiction.

Je me rappelle, en effet, la vigueur du combat que j'ai mené à l'ADF contre des collègues de droite et de gauche - dans la loi que je suis allé défendre auprès des sénateurs pour qu'ils la portent au Sénat - pour que nous abandonnions, dans toute discussion, cette velléité de remboursement. Soit dit en passant, elle aurait pu être rapidement mise en contradiction pour un morceau avec l'effort fiscal que nous avons demandé à nos concitoyens tant que nous en avons encore l'initiative possible.

Je n'ai aucun souci à soutenir les propos de mon collègue Maire de Paris et Président du Conseil Général de Paris qui a indiqué, à juste titre, qu'il n'allait pas, sur le passif, demander au gouvernement de gauche actuel de payer la dette de l'inconséquence d'hier.

Par contre, mon combat ne changera pas non plus d'un mot - et je sais qu'il aura besoin d'être tenace à ce que je sens déjà -, c'est comment, dans l'esprit du Pacte National de la Résistance, nous serons en mesure de nous battre pour que la solidarité nationale soit financée intégralement par la solidarité nationale. Il n'est pas imaginable que l'on reste, alors que nous n'avons plus aucun moyen fiscal, dans une situation où on laisserait aux contribuables départementaux ou à tous ceux qui y contribueraient par l'abnégation de nos politiques qui forcément seraient remises en cause, une partie de ce qui doit, en droit universel, être mise à disposition d'une personne âgée pour bénéficier de son autonomie, d'une personne handicapée pour bénéficier de la dignité à laquelle elle a droit dans une société qui s'adapte à elle, et d'une personne qui n'a pas de travail et pour laquelle on a bien compris qu'il faut un sacré culot pour montrer du doigt le bénéficiaire du RSA comme étant responsable de sa situation au RSA.

Ces éléments-là, mes chers collègues, je vous demande que nous y travaillions ensemble parce que, si j'entends que le premier débat sur la dépendance des personnes âgées pourra satisfaire déjà une grande partie du problème, je ne voudrais pas que l'on décrochât une quelconque allocation de cette idée de Pacte National de Solidarité dans l'esprit du Conseil National de la Résistance et, le deuxième élément, c'est que nous n'avons pas encore abordé la question du RSA et la question de la Prestation de Compensation du Handicap. Vous le savez, vous lisez les chiffres et les rapports, le nombre d'allocataires du RSA augmente forcément dans une région qui connaît ses difficultés, et le nombre de personnes bénéficiant de la Prestation de Compensation du Handicap continue, lui aussi, à augmenter très fort.

Un autre rapport majeur de cette session entre en résonance avec l'actualité nationale : le Plan Collèges Nouvelles Générations.

Par l'ampleur de l'investissement envisagé par notre collectivité, ce Plan Collèges Nouvelles Générations place la jeunesse au cœur du projet départemental. Cette priorité du mandat trouve là l'occasion d'être amplifiée, renforcée par la volonté de l'Etat d'engager des moyens supplémentaires en faveur de l'Education Nationale. Nous aurons à faire de cette opportunité une réalité pour les collégiens de notre département. Nous avons donné l'occasion aux acteurs locaux de s'emparer de cette formidable opportunité, de construire le collège de demain sur leur territoire. Nombreux ont été ceux qui ont pu, après s'être saisis de cette chance unique, conclure à des propositions précises ; d'autres ne sont pas aussi avancés. Désormais, nous sommes engagés dans le temps de la décision qui ne peut et ne sera pas reporté.

Enfin, cette session est aussi l'occasion de débattre de notre vision de l'aménagement territorial. Nos débats seront particulièrement utiles en vue des discussions sur le futur acte de la décentralisation. Nous connaissons tous les enjeux liés à la question de la métropolisation, et l'annonce récente faite par le gouvernement de ne pas faire des métropoles une nouvelle collectivité avec des compétences propres pose, heureusement, un cadre redevenu intéressant. En effet, cela aura le mérite de ne plus placer en tête des priorités les questions de structures, mais de bien rechercher, sur le fond, ce qui fait sens dans la complémentarité et la cohérence entre les différents territoires et les acteurs qui les animent.

Le cœur métropolitain Metz - Nancy Lorraine a, dans ce cadre, un rôle majeur à jouer pour enfin faire de la Lorraine ce chaînon manquant au cœur de l'Europe. Ce n'est pas de consensus mou ou de périmètres de « prés carrés » dont nous avons besoin pour répondre aux défis industriels, sociaux, transfrontaliers, environnementaux auxquels la Lorraine est confrontée. Nous avons besoin de mobiliser les compétences et les capacités que notre Région recèle. C'est tout le sens de la démarche que j'ai l'honneur de piloter dans le cadre la mission Lorraine 2020 dont je vous ferai passer l'ensemble des documents au cours de cette session et dont l'aboutissement croisera l'engagement des débats du futur acte de la décentralisation. Ce temps d'avance doit nous servir à construire la visibilité européenne dont nous avons besoin.

Mes chers collègues, quand nous parlons de SCOT sud, quand nous parlons de SCOT nord, quand nous parlons de l'articulation de ces SCOT avec le cœur métropolitain Metz - Nancy Lorraine, lorsque nous disons notre soutien à des réseaux de villes, le quatre Pôles dans le secteur de Moselle Est, comme le Sillon est le Pôle métropolitain du sillon Lorrain, nous souhaitons qu'aucun d'eux ne s'érige comme devenant le pilote du développement régional. La Région existe. La Région sera confortée par la loi et c'est autour de la Région que doit s'organiser l'aménagement du territoire, y compris pour qu'au nom d'une compétitivité urbaine on ne prône pas trop - je rappelle le début de mon propos sur la prégnance de ceux qui votent Front National - cette tendance qui fait que, quand la locomotive urbaine sera certainement accrochée au rail, elle entraînera tout le développement urbain. Je vous propose qu'on compose le train ensemble et dès le départ, et qu'il y ait, dans le développement régional, de la place autant pour les richesses, autant dans les réponses aux difficultés de territoires ruraux que de territoires urbains.

Mes chers collègues, la spécificité d'un département, c'est justement, aux côtés des agglos et de leurs intercommunalités, de ne jamais oublier d'être aux côtés des territoires ruraux parce que nous avons besoin de tous, mais surtout, au-delà de la solidarité, parce que, dans ce pays, nos concitoyens appellent des noyaux urbains à vivre qui ne doivent pas forcément devenir des mégalo-pôles où les problèmes de sécurité, où les problèmes de voisinage, où les problèmes de solitude se développent, mais plus la possibilité de trouver dans un même endroit régional les fonctions qui doivent être portées par la Ville et les fonctions qu'il est possible d'installer en secteurs périurbains et ruraux.

Pour conclure, mes chers collègues, je vous disais au cours de mon intervention que les marges de manœuvre au niveau national étaient fortement restreintes. Elles le sont tout autant au niveau départemental. Le budget supplémentaire soumis à votre examen rend compte du contexte dans lequel notre collectivité agit. Je veux vous dire que ce contexte s'est dégradé. L'accès des collectivités au crédit est de plus en plus difficile. Les prévisions de droits de mutation à titre onéreux (les DMTO) seront certainement revues à la baisse, le volume des transactions immobilières ayant ralenti. Nos craintes sont réelles. Et l'équilibre même du budget 2012 en cours, tel qu'il a été voté, s'en trouve fragilisé. Nous avons eu la sagesse, ces deux dernières années, de provisionner les excédents de droits de mutation afin de les consacrer à l'ouverture d'établissements pour personnes âgées. Cette précaution nous a permis de préserver jusqu'à maintenant ce dispositif. La dégradation de nos recettes nous imposera de questionner l'utilisation de ces excédents à l'aune de cette nouvelle réalité budgétaire.

Mes chers collègues, je vous rappelle le programme de cette session :

Nous nous retrouverons en séance publique ce lundi à 14 h pour engager le débat sur l'autonomie.

Les commissions intérieures se réuniront le mardi 26 en matinée.

Nous reprendrons nos travaux en séance publique le vendredi 29 juin à partir de 9 h 30, si ce n'est jusqu'à extinction des élus qui y participent, de toute façon, jusqu'à extinction de l'ordre du jour.

Mes chers collègues, nous allons passer aux questions d'actualité, mais mon collègue MARCHAL m'a demandé, compte tenu d'un contexte politique particulier, qu'exceptionnellement je lui laisse la parole quelques instants pour qu'il puisse nous donner son regard sur les choses.

Dois-je prendre le risque de ce qui, immédiatement, peut devenir à nouveau un débat dans l'assemblée ? Je réponds favorablement et rien ne s'opposerait à d'autres, mais je n'invite personne. Je prends comme une adhésion de Monsieur MARCHAL à une partie de mon propos. Nous sommes à un moment de l'histoire qui est quand même un moment un peu particulier. Si ce n'est en termes d'enthousiasme, mon cher collègue, je vous écouterai avec une attention exceptionnelle.

La parole est à Monsieur MARCHAL

**M. MARCHAL.-** Merci, monsieur le Président. Je suis un peu surpris d'avoir droit à la parole, c'est plutôt une indulgence que vous me faites...

**M. LE PRESIDENT.-** ... je vous la retire.

**M. MARCHAL.-.** Et cela me déçoit un peu. Je pense que, dans cette instance, on pourrait débattre démocratiquement et chacun pourrait intervenir, en l'occurrence les chefs de groupe, surtout après des événements majeurs comme ceux que nous venons de vivre.

**M. LE PRESIDENT.-** Permettez-moi de vous interrompre. Si les groupes le souhaitent, je pense qu'en démocratie un débat de ce type est très intéressant en séance publique, en séance privée ou les deux ! Si vous souhaitez organiser non pas un affrontement, mais une confrontation des idées faisant l'analyse d'une situation d'un moment, faisant rétrospectivement la lecture de ce qui vient de se passer et permettant, éventuellement, une évolution des choses, j'y suis favorable.

Je vous demande exceptionnellement d'intervenir rapidement et nous verrons, avec les groupes, si nous mettons en place un tel exercice.

**M. MARCHAL.-** Merci, monsieur le Président. Je suis un peu surpris du « culot » avec lequel vous avez annoncé que vous n'avez jamais prononcé le mot de « dette ». Je ne pensais pas qu'il pouvait être nécessaire d'apporter les documents qui le prouvent. Nous allons le faire. Nous allons recenser un certain nombre d'écrits ou d'interventions que vous avez pu faire dans ce sens-là et nous le communiquerons à l'ensemble des membres de cette assemblée pour démontrer qu'à plusieurs reprises vous avez utilisé le mot « dette », et la dette est bien un dû de quelqu'un à quelqu'un d'autre.

Pour rester sur le fonctionnement de notre institution, je voudrais revenir sur la session précédente où, là aussi, le bon fonctionnement républicain et démocratique n'a pas été respecté. A plusieurs reprises, à deux fois vous avez fait voter des rapports avec amendement ou alors un vœu qui n'a pas été présenté en temps et lieu. Ce n'est pas normal. Cela mérite d'être signalé et je souhaite que, dans l'avenir, vous puissiez respecter davantage l'opposition et faire en sorte que les choses fonctionnent selon le règlement.

Sur les événements que nous venons de vivre, élection présidentielle, élections législatives, je crois que c'est un moment de démocratie très fort. L'élection présidentielle a permis de confirmer l'intérêt des Français pour la vie politique et, surtout, pour les enjeux liés à l'avenir de notre pays, notamment dans une période où la crise reste prégnante, elle reste longue, elle est difficile et elle pousse certains à recourir à un vote contestataire.

Cette expression de nos concitoyens n'est pas anodine, elle reflète une véritable crise de confiance en la société française, mais aussi confiance envers les élus, qui doit nous préoccuper et dont nous ne pouvons pas nous défaire et croire qu'un simple changement effacera.

Tout le monde a été unanime à saluer, une nouvelle fois, le taux exceptionnel de participation de 81 % pour l'élection majeure, ce qui démontre bien l'existence d'une réelle dynamique démocratique en France.

Pour autant, le nouveau président n'est élu qu'avec 48,6 % des votants, soit le plus mauvais score de la Vème République. Si certains évoquent un vote de rejet du président sortant, il n'y a pas eu, pour autant, un vote d'adhésion au nouveau président. Les votes contestataires du 1<sup>er</sup> tour et les 2 millions de votes blancs au second tour en sont la confirmation.

Ce choix démocratique, même s'il n'a pas été aussi large qu'annoncé, est un résultat incontestable, après une campagne dont chacun appréciera, le moment venu, la réalité des promesses annoncées et la hauteur des sacrifices demandés à chacun de nos concitoyens.

La solidité de nos institutions a permis de préserver un débat de convictions et de projets à l'ensemble de nos concitoyens, en laissant à tout un chacun le droit de s'exprimer et ainsi battre en brèche l'idée trop souvent répandue selon laquelle la politique se résumerait à deux blocs.

Après ces élections gagnées, mais également le Sénat, les élections législatives en confirmant sans surprise le vote du 6 mai viennent de vous donner la majorité absolue à l'Assemblée Nationale, vous faisant désormais détenir tous les pouvoirs nationaux.

Dans notre département, le grand chelem que vous aviez imaginé, n'a pas eu lieu grâce au territoire du Lunévillois où ses élus et ses habitants ont préféré conserver un homme de terrain, proche de gens, notre ancien collègue, Jacques LAMBLIN, et c'est rassurant pour la suite. Les nôtres n'ont pas démerité. Ils ont siégé et travaillé avec les convictions qui étaient les leurs, sans jamais renoncer à servir leur pays.

Le résultat est acquis, incontestable, même s'il faut noter, ne l'oublions jamais, une abstention record, jamais atteinte en pareille occasion.

Le nouveau Président de la République a déclaré le soir de son élection : « Moi, Président, je serai le Président de tous les Français et chacun sera traité à égalité de droits et devoirs. »

C'est un principe auquel nous sommes profondément attachés. Effectivement, vivre sur la terre France ouvre des droits, mais exige aussi des devoirs. » Trop permettre les uns sans veiller au respect des autres serait une erreur qui conduirait son auteur à sa perte.

**M. LE PRESIDENT.-** Je vous propose que vous ayez bien à l'idée qu'on ne repart pas en campagne électorale, donc si vous pouvez conclure ?

**M. MARCHAL.-** Pas de problème, cela se termine.

Le Premier ministre et l'ensemble des ministres ont pour première mission d'y veiller. Ne doutons pas, Monsieur le Président, mes chers collègues de la majorité, que vous y êtes aussi très attachés.

Enfin, le nouveau Président a affirmé : « Moi, Président, je serai un Président normal » et pourtant à peine quelques semaines après son élection, cette normalité s'étirole, l'intime ayant rejoint le politique, via twitter. (réactions au sein de l'assemblée). Nous voyons déjà se dessiner le désenchantement du rêve,

Voilà, Monsieur le Président, la communication que je souhaitais faire aujourd'hui. Je vous en remercie. Je vous remercie surtout de m'avoir permis d'intervenir.

**M. LE PRESIDENT.-** Je ne répondrai pas à votre intervention, mais je suis heureux de vous préciser, mes chers collègues, que, sur le fonctionnement de l'assemblée départementale, il n'y a aucun doute sur le fait que les règles sont respectées et qu'elles ont été respectées, elles se sont traduites, pour une part, par une globalisation d'un rapport dont chacun par sa présence, la participation au débat en commission et la préparation du débat cet après-midi, a montré par les faits qu'il y avait bien besoin d'entendre nos partenaires, de ne pas traiter qu'un sujet parmi d'autres et d'aborder, bien sûr, un sujet particulier, celui du CESU, dans ces conditions.

Sur le reste, mes chers collègues, je voudrais rappeler qu'il existe, à défaut du bon sens, au moins un règlement : quand on veut déposer un vœu à l'assemblée départementale ce n'est uniquement que sur un sujet où l'assemblée départementale doit interpeller d'autres partenaires qu'elle-même. Pour le reste, il y a une vie démocratique qui permet les échanges entre les élus, ceux de la majorité et ceux de l'opposition.

Je suis heureux d'avoir permis, dans votre dernière intervention, de nous faire croire que c'était la majorité d'hier qui avait presque gagné les élections d'aujourd'hui.

La séance est suspendue à 11 h 25 et reprendra à 14 h 00



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

**SESSION DU 25 JUIN 2012**

**Ouverture de la séance**

**SEANCE DU LUNDI 25 JUIN 2012**

La séance du **LUNDI 25 JUIN 2012** est ouverte à **14 H 00**, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **MM.**

**BAUMANN Pierre, BISTON Yvon, CORZANI André, GRANDJEAN Gregory, HABLOT Stéphane, KLEIN Mathieu, MERSCH Pierre, Mme THOMAS Rachel et M. WILLER Yves, excusés.**



**RAPPORT N° 1 - L'ACCOMPAGNEMENT ET LE FINANCEMENT DU  
SOUTIEN À L'AUTONOMIE : QUELLE VISION DE LA SOLIDARITÉ ?**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Prend acte des éléments contenus dans le rapport et de ses propositions

---ooOoo---

La séance est levée à 16 h 35.

La prochaine séance aura lieu le VENDREDI 29 JUIN 2012 à 9H30.

LE PRESIDENT,

Michel DINET



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

**SESSION DU 25 JUIN 2012**

**SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012**

La séance du **VENDREDI 29 JUIN 2012** est ouverte à 09 H 38, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **M. BAUMANN Pierre** et **Mme CREUSOT Nicole**, excusés.

**RAPPORT N° 2 - CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention et autorise son président à la signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 5 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE RESTAURATION DES COLLÈGES PUBLICS**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster les dotations 2011 et 2012 pour les établissements selon les modalités présentées et détaillés dans le présent rapport ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Approuve la modification du règlement d'aide à l'équipement socio-éducatif des associations d'éducation populaire et sa mise en œuvre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - DÉCISION DE NE PAS POURSUIVRE LA  
PROCÉDURE D'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER  
AGRICOLE ET FORESTIER DE BARBONVILLE**

M. JACQUIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas poursuivre la procédure en vue d'ordonner l'opération  
d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de BARBONVILLE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - PROPOSITION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DU  
RÉSEAU TED'**

M. GUERARD, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le nouveau règlement du réseau Ted et ses annexes.

- et autorise le président à signer tous les documents et avenants afférents à  
l'adoption de ce nouveau règlement.

Lors du vote correspondant, le groupe UDC déclare s'abstenir.

**RAPPORT N° 10 - DISPOSITIF D'APPUI AUX TERRITOIRES CTDD :  
FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE  
PROFESSIONNELLE : MODIFICATION DES CRITÈRES DE  
RÉPARTITION**

M. JACQUIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- considérant les travaux de la commission aménagement qui s'est réunie le 26 juin 2012, adopte le nouveau règlement de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) pour les communes défavorisées :

**Dispositif dédié en faveur des communes rurales démunies**

**1 – les principes et objectifs poursuivis**

Cette proposition s'inscrit dans l'esprit de la première réforme de 2008 du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle qui n'est pas remise en cause et bénéficie à toutes les communes tout en permettant d'apporter un soutien spécifique aux communes démunies.

Partant de ce principe, l'objectif poursuivi à consister à :

- rechercher un classement objectif sur la base de critères appliqués à l'ensemble des communes,
- affirmer une solidarité en direction des communes les plus démunies.

Pour ce faire, il est proposé de :

- répartir le montant 2011 du FDPTP sur la base des modalités actuellement en vigueur (toutes les communes sont donc concernées sur les bases arrêtées en 2008),
- répartir l'excédent 2011/2012 estimé à 1 118 222 € sur les communes défavorisées identifiées sur la base des critères arrêtés par la commission aménagement.

**2 - Les critères proposés**

Il est proposé d'établir un système de cotation de l'ensemble des communes du département à partir d'une série de 5 critères.

Il est proposé de retenir les critères suivants :

- le potentiel financier moyen 2008-2010 (PF)
- l'effort fiscal 2012 (EF)
- population (P)
- la longueur des voiries communales par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2011(L/hab)
- le revenu fiscal moyen par foyer fiscal 2009(F)

Pour ce dernier critère, les données n'étant pas connues pour 2 communes : LEMENIL MITRY et THEY SOUS VAUDEMONT (en raison du nombre trop faible de foyers fiscaux), il est proposé de leur attribuer la moyenne départementale.

Par ailleurs les communes de moins de 50 habitants se sont toutes vues affecter une population de 50 habitants pour éviter les distorsions.

### **3 - Méthode de calcul du classement**

Pour chaque critère, il est proposé d'attribuer à chaque commune une valeur correspondante à la valeur de la commune par rapport à la somme des communes.

La valeur est inversement proportionnelle pour la population, le potentiel financier moyen et le revenu fiscal.

La formule de calcul est la suivante :  
 $a/PF + b*EF + c/P + d*L/H + e/RF$

Pour chaque critère un coefficient (a, b, c, d, e, de la formule ci-dessus) est apporté pour que la valeur moyenne du critère corresponde à la pondération souhaitée sur 1000 points (Cf. cadre jaune), soit :

- 400 pour le potentiel financier
- 150 pour l'effort fiscal
- 150 pour la population
- 150 pour la longueur de voirie par habitant
- 150 pour le revenu fiscal

*Par ailleurs pour les communes dont le potentiel financier est supérieur à deux fois la moyenne départementale, et/ou pour les communes dont l'effort fiscal est inférieur à la moyenne divisée par 1,5, les points relatifs à la population ne sont pas pris en compte.*

Le calcul ainsi appliqué permet de définir le rang de la commune concernée et de lui affecter un nombre de points, qui détermine le montant proposé pour la deuxième part du FDPTP.

#### **4-Modèle de répartition**

Pour chaque commune, la valeur du point est calculée ainsi : montant de l'excédent diminué de 10%, somme réservée aux intercommunalités, divisé par la valeur moyenne des points par commune, multiplié par le nombre de communes concernées, soit 297 communes représentant la moitié des communes meurthe et mosellanes)

$$P=E \times 0,9 / (297 \times \text{moyenne point par commune})$$

Le tableau ci-annexé permet d'identifier pour chaque commune :

un rappel du soutien déjà apporté par le conseil général au titre de la DCI et de la DS chaque année,

un rappel du montant perçu au titre de la péréquation des droits de mutation,

la répartition du FDPTP selon les modalités précédemment appliquées en 2011,

la répartition du FDPTP selon les nouvelles modalités distinguant la première part et la seconde part.

Concernant les intercommunalités, il est proposé de ventiler la part du FDPTP à partir du prorata des points (calculé selon les modalités du §3), cumulés des communes de chaque EPCI

Au total, ce dispositif permet :

- de stabiliser la répartition de la 1<sup>ère</sup> part du FDPTP assurant ainsi un socle de sérénité pour toutes les communes qui serait maintenu sur la durée du CTDD (2012-2014)

- de faire bénéficier les communes rurales démunies, caractérisées par une faiblesse de la population, une faiblesse des ressources et une longueur de voirie importante de moyens supplémentaires. Ce classement sera revu tous les ans en fonction de la mise à jour des données.

- de faire bénéficier certaines Communautés de communes d'une dotation complémentaire, sachant que ces dernières sont davantage concernées par le volet 2 du CTDD

## **RAPPORT N° 7 - MMD : AVIS SUR LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE SUD 54 ET NORD 54**

M. JACQUIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

### **SCOT Sud 54**

- prend acte de l'état d'avancement du projet de SCOT Sud 54
- souhaite que le Syndicat Mixte du SCOT Sud 54 prenne en compte les attentes et les pistes de réflexions et de travail exposées dans le présent rapport, en particulier sur :
  - la nécessité d'arrêter le PADD avant de finaliser le DOO
  - la question de la cohérence territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle prolongeant une approche par grands territoires en cohérence avec le diagnostic, la possibilité d'élaborer des schémas de secteurs
  - la question d'une ambition foncière et de ses déclinaisons territoriales, plutôt que la répartition homogène d'un nombre de logements à produire
  - l'ancrage territorial du développement économique et la question du foncier d'activités
- demande que les trois questions formulées sur le pacte de la multipole soient posées au Président du SCOT lors de son audition par la commission aménagement
- rappelle l'ensemble des questionnements restés pour partie sans réponse formulés dans l'avis soumis à l'Assemblée du 19 mars
- continue à faire sienne la position de Michel Heinrich, porte-parole de la fédération nationale des SCOT, pour qui le SCOT « doit rester un outil souple dont le degré de précision dépend de la volonté des élus, pas d'un cadre réglementaire rigide. Une dérive du SCOT vers un document trop prescriptif serait une négation du principe de subsidiarité

### **SCOT Nord 54 :**

- prend acte de l'état d'avancement du projet de SCOT Nord 54
- salue le travail de concertation mis en œuvre dans ce cadre
- sera particulièrement attentif aux travaux à venir dans le cadre de l'élaboration du PADD

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 8 - MMD : STRATÉGIE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE SUR L'ESPACE CENTRAL MÉTROPOLITAIN METZ-NANCY-LORRAINE**

M. JACQUIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la stratégie du Conseil Général sur l'espace central métropolitain Metz—Nancy-Lorraine telle que présentée dans le rapport,

- demande que cette stratégie fasse l'objet d'une transmission aux Préfets de Régions et de Départements, aux présidents des Pays, SCOT et intercommunalités concernées, et d'une présentation en réunion inter-SCOT,

- demande que cette stratégie fasse l'objet d'une concertation avec les collectivités concernées en vue de définir un protocole d'accord sur les enjeux et objectifs.

Lors du vote correspondant, le groupe UDC déclare s'abstenir.

**RAPPORT N° 3 - PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Le rapport est mis à la discussion  
La séance est suspendue à 13 h 10 et reprend à 14 h 40



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

**SESSION DU 25 JUIN 2012**

**SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012**

La séance du **VENDREDI 29 JUIN 2012** est ouverte à 14 H 40, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **M. BAUMANN Pierre, Mme CREUSOT Nicole et M. HABLOT Stéphane, excusés.**

### **RAPPORT N° 3 - PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Approuve les propositions contenues dans le présent rapport. A savoir :
  - les objectifs opérationnels du référentiel *collège nouvelles générations* et ses modalités de mise en œuvre,
  - les propositions d'évolution de la carte des collèges,
  - la nature et le montant des investissements dans les collèges,
  - la nature des investissements par collège,
  - la mise en œuvre des référentiels de niveau de service en termes d'accueil, d'entretien, de maintenance et de restauration dans les *collèges nouvelles générations*,
  - le développement des EMAT et de l'équipe mobile de titulaires remplaçants,
  - la création d'un niveau intermédiaire d'encadrement technique et opérationnel dans les domaines de l'entretien et de la maintenance,
  - la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé des agents pour une meilleure professionnalisation,
  
- les modalités de mise en œuvre et de suivi du plan *collèges nouvelles générations* en termes de recherches foncières, de programmation et de répartition des investissements dans les territoires, de cadre d'intervention départementale pour la réaffectation des collèges fermés, et de gouvernance du plan *collèges nouvelles générations*.

Vote sur l'aspect départemental du Plan collège : lors du vote correspondant le groupe UDC déclare s'abstenir.

Vote sur les propositions d'évolution par territoire de la carte des collèges :

- pour le territoire **Est Lunévillois** :

L'union de la Droite et du Centre déposé l'amendement suivant :

- *Page 9 du rapport, soustraire l'ensemble du § « Bien que les trois collèges de Badonviller, Blâmont et Bénaménil n'offrent pas des conditions d'études et de travail répondant aux exigences du collège nouvelles générations, la concertation entre les acteurs locaux de ce périmètre ne leur a pas permis d'aboutir à un consensus et de saisir l'opportunité de construction d'un collège neuf qui aurait permis de proposer la meilleure offre aux élèves de l'Est Lunévillois » ...*

... par : « Les collèges de Badonviller, Blâmont et Bénaménil offrent jusqu'à présent des conditions d'enseignement et de services, non remises en cause par l'Education Nationale, les enseignants, les parents d'élèves et les autorités de sécurité. Aussi il est proposé :

1. de maintenir en l'état la carte des collèges du secteur,

2. d'assurer la maintenance pérenne de ces 3 établissements comme celle de tous les collèges de notre département, à égalité de traitement et en fonction des besoins qui pourraient voir le jour »

- *Page 13 du rapport, dans la phrase « travaux de maintenance minimale dans les collèges de Babonviller, Blâmont et Bénaménil » remplacer le mot « minimale » par « préventive et d'améliorations fonctionnelles ».*

L'amendement est mis au vote : les élus du groupe UDC votent pour, les élus des groupes socialistes, front de gauche et démocrates indépendants votent contre.

Vote sur le rapport initial : les groupes UDC et des Démocrates Indépendants déclarent s'abstenir.

- pour le territoire de **Longwy** : le groupe Front de gauche vote contre, les groupes UDC et des Démocrates Indépendants déclarent s'abstenir.

- pour le territoire de **Briey** : le groupe UDC déclare s'abstenir, M. Mariuzzo vote contre.

- pour le territoire de **Nancy** : le groupe UDC déclare s'abstenir.

## **RAPPORT N° 12 - CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT**

M. TRITZ, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- adopte les contrats pluriannuels d'assainissement des collectivités suivantes :

### Annexe 1 : Contrats avec engagement du département

- commune de Vitrey

- commune de Houdelmont

- commune de Rembercourt-sur-Mad

- commune de Pulligny (annule et remplace le contrat voté à la session du 19 mars 2012)

### Annexe 2 : Contrats SUR

- commune de Francheville

- commune de Mouaville

- commune de Marthemont

- notifie aux collectivités intéressées les propositions contenues dans le rapport

- et autorise son président à signer lesdits contrats et tous documents s'y rattachant au nom du département

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 13 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS (SDENS) ET PROPOSITION DE PARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

M. TRITZ, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide de valider les axes stratégiques et enjeux du schéma présentés par le présent rapport ;

- valide la liste des ENS et les cartographies de localisation jointes au présent rapport ;

- valide les propositions d'entrée, dans la liste des sites départementaux, du domaine du moulin de Villevaux, de la carrière de Micheville et de la vallée du Longeau ;

- valide la proposition de sortie de la Forêt de la Reine de la liste des sites départementaux ;

- donne mandat au vice président pour finaliser le schéma départemental des ENS et notamment ses déclinaisons territoriales en lien avec les territoires.

- décide de passer la subvention CAUE au titre de l'année 2012 de 217 204 euros à 287 956,14 euros.

- et autorise le président à signer l'avenant correspondant.

Lors du vote correspondant le groupe UDC déclare s'abstenir, sauf Mme Rose Marie FALQUE qui vote pour.

**RAPPORT N° 14 - PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE - PDIPR - - - FICHE DE DÉTERMINATION - - CHARTE DE BALISAGE - - RÈGLEMENT ET CONVENTIONS**

M. TRITZ, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Approuve la fiche de détermination permettant de sélectionner les itinéraires à inscrire au PDIPR et de les classer chaque itinéraire en fonction de leur intérêt départemental ou local.
- approuve la charte départementale du balisage,
- approuve les conventions types pour les communes, communautés de communes et privés et autorise le président à les négocier et les signer,
- approuve le projet de règlement permettant d'apporter un soutien aux partenaires de la randonnée,
- et donne délégation à la commission permanente pour apporter les modifications nécessaires au PDIPR.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA RÉGION LORRAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE DU CHÂTEAU DES LUMIÈRES DE LUNÉVILLE 2012/2013/2014**

M. HARMAND, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention cadre de partenariat entre le département de Meurthe-et-Moselle et la région lorraine pour le développement culturel et artistique du château des Lumières,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les recettes seront imputées sur les programmes suivants :
  - programme 141 – opération O003 – enveloppe E13 Recettes à hauteur de 130 000 €
  - Programme 147 – opération O 001 – enveloppe E02 – Recettes (MAST) à hauteur de 170 000 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 16 - RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SERVICES TERRITORIAUX- ANNÉE 2011**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Donne acte à son président de la communication du rapport d'activité des services départementaux pour l'année 2011.

**RAPPORT N° 17 - CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LORRAINE - RAPPORT SUR LA PARTICIPATION À LA MISE EN OEUVRE DE LA LIGNE À GRANDE VITESSE**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Comptes de Lorraine concernant les conditions de la participation à la mise en œuvre de la ligne à grande vitesse.

**RAPPORT N° 18 - DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide de déléguer à sa commission permanente, l'ensemble des propositions faisant l'objet du rapport, en complément des délégations décidées lors de la session de droit du 31 mars 2011 :

- signature de baux d'une durée supérieure à 12 mois,
- tous les actes administratifs et décisions concernant la mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier programmées préalablement par l'assemblée départementale,
- désignation de deux représentants d'associations locales afin de compléter la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

- et prend acte que l'octroi des prêts au personnel départemental pour l'amélioration de l'habitat relève maintenant de l'AFPSD (Association en Faveur des Personnels des Services Départementaux).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 19 - DÉSIGNATION DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX  
DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DANS  
LESQUELS ILS SIÈGENT ES-QUALITÉ.**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, de procéder par vote à main levée,
- Désigne au sein du comité de suivi de l'assistance technique :
  - M. Olivier TRITZ, représentant du président du conseil général
  - M. Christophe SONREL, en remplacement d'Olivier TRITZ,
- Désigne au sein du conseil d'administration de l'Ehpad les Sablons à Pulnoy :
  - M. Henri CHANUT
- Désigne au sein de l'AEIM, en remplacement de M. Jean Claude PISSEMEM :
  - M. Marc SAINT DENIS.

Les autres désignations restent inchangées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - LA SOLIDARITÉ TOUJOURS AU COEUR -  
L'ÉDUCATION ET LA CULTURE POUR TOUS. POINT D'ÉTAPE DE LA  
MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS POLITIQUES DE  
SOLIDARITÉ ET D'ÉDUCATION.**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Autorise la création de ces postes par redéploiements de postes et de crédits, selon le tableau ci-après ;

Lors du vote correspondant le groupe UDC déclare s'abstenir.



Poste d'origine						Postes redéployés					
Affectation d'origine	politique publique	N° Poste	Catégorie	Quotité	Grade	Catégorie	Quotité	Grade	N° poste	Affectation	Service
Territoire de longwy	PMI	400494 CIVITAS 2562	B	100%	Rédacteur TG	B	50%	Rédacteur TG ATSE TG	2638	Territoire de Nancy couronne	PAPH
						B	50%				Insertion
Financements non versés sur 2012 et transférés à DRH	Habitat Logement	Phase 2	20 000 Euros		81000 Euros	C	100%	Adjoint administratif TG	2639	Territoire de Val de Lorraine	Insertion
	PMI	Phase 1	61 000 Euros			C	100%	Adjoint administratif TG	2640	DISAS	PAPH
						C	100%	Adjoint administratif TG	2641	DISAS	MDPH

**RAPPORT N° 21 - CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les créations et transformations de postes contenues dans ce rapport

**DIRAT**

DATEE - Service Eau Assainissement Rivières

	CREATION
N° Poste	2618
Quotité	100 %
Cadre d'emploi ou grades	Technicien T.G.
Direction	DIRAT DATEE
Service	Eau Assainissement Rivières
Lieu d'affectation et R.A.	CAD Nancy
Statut du poste	Non permanent
Date d'effet envisagée	1/09/2012 au 31/08/2014

DMT – Parc de l'Équipement

	CREATION
N° poste	2637
Quotité du poste	100 %
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique TG
Fonction	Agent d'exploitation
Direction	DIRAT - DMT
Service	Parc de l'Équipement
Résidence Administrative	Tomblaine
Date d'effet envisagée	01.07.2012

**DIRDEVE DEDU**

Collèges ATTEE

1. Mise en œuvre du Plan Collèges Nouvelles Générations

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	567	567
Fonction	Agent entretien	Référent Entretien
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ere classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement TG
Direction	DIRDEVE DEDU	DIRDEVE DEDU
Service	Collèges ATTEE	Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et R.A.	Collège des 3 fontaines LONGLAVILLE	MDD de Longwy
Date d'effet envisagée		01/09/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	561	561
Fonction	Agent entretien	Référent Entretien
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ere classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement TG
Direction	DIRDEVE DEDU	DIRDEVE DEDU
Service	Collèges ATTEE	Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et R.A.	Collège Jean de La Fontaine LAXOU	MDD Pont à Mousson
Date d'effet envisagée		01/09/ 2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	341	341
Fonction	Agent entretien	Référent Entretien
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ere classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement TG
Direction	DIRDEVE DEDU	DIRDEVE DEDU
Service	Collèges ATTEE	Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et R.A.	Collège Louis Armand NANCY	MDD de Lunéville
Date d'effet envisagée		1/09/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	573	573
Fonction	Agent d'entretien	Référent Entretien
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ere classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement TG
Direction	DIRDEVE DEDU	DIRDEVE DEDU
Service	Collèges ATTEE	Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et R.A.	Collège Vauban Longwy	MDD Briey
Date d'effet envisagée		1/09/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	719	719
Fonction	Agent d'entretien	Référent Entretien
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ere classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement TG
Direction	DIRDEVE DEDU	DIRDEVE DEDU
Service	Collèges ATTEE	Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et R.A.	Collège Valcourt TOUL	MDD de Toul
Date d'effet envisagée		1/09/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	1259	1259
Fonction	Agent d'entretien	Référent Entretien
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ere classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement TG
Direction	DIRDEVE DEDU	DIRDEVE DEDU
Service	Collèges ATTEE	Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et R.A.	Collège Jean Lamour NANCY	MDD NANCY
Date d'effet envisagée		1/09/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	271	271
Fonction	Agent d'entretien	Référent Entretien Coordinateur
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ere classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement TG
Direction	DIRDEVE DEDU	DIRDEVE DEDU
Service	Collèges ATTEE	Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et R.A.	Collège Louis Aragon JARNY	Service Collège CAD
Date d'effet envisagée		1/09/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	556	556
Fonction	Agent d'entretien	Référent Maintenance
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ere classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement TG
Direction	DIRDEVE DEDU	
Service	Collèges ATTEE	
Lieu d'affectation et R.A.	Collège Albert Camus Jarville	CAD - Nancy
Date d'effet envisagée		1/09/2012

Pour les 8 postes concernés, l'indice brut terminal est modifié

	Ancienne situation	Nouvelle situation
Fonction	Agent d'entretien	Référent départemental
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ere classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement TG

2. Evolution de résidence administrative

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	173	173
Fonction	Agent d'entretien	Agent d'entretien
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ère classe	Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement 2e et 1ère classe
Direction	DIRDEVE DEDU	DIRDEVE DEDU
Service	Collèges ATTEE	Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et R.A.	Collège Vauban LONGWY	Collège de Colombey les Belles
Date d'effet envisagée		1/09/2012

**DISAS**

Recalibrage du poste de pilote MAIA

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	1304	1304
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	Médecin de 2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> classe	Cadre de santé TG- psychologue TG- Médecin de 2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> classe
Direction	DISAS	DISAS
Service	PA/PH	PA/PH
Lieu d'affectation et R.A.	Nancy	Nancy
Statut du poste	Non permanent	Non permanent
Indice brut terminal	1015 ou hors échelle	Médecin : inchangé Cadre de santé : 740 Psychologue : 966
Durée du poste	15/12/2011 au 31/12/2014	15/12/2011 au 31/12/2014

Recalibrage des postes de conseillers autonomie

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	2056	2056
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	ATSE TG-Infirmier TG	ATSE TG-Infirmier TG- Rééducateur TG
Direction	DISAS	DISAS
Service	PA/PH	PA/PH
Lieu d'affectation et R.A.	Longwy	Longwy
Indice brut terminal	638	638
Date d'effet envisagée		1/07/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	2053	2053
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	ATSE TG-Infirmier TG	ATSE TG-Infirmier TG- Rééducateur TG
Direction	DISAS	DISAS
Service	PA/PH	PA/PH
Lieu d'affectation et R.A.	Lunéville	Lunéville
Indice brut terminal	638	638
Date d'effet envisagée		1/07/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	2617	2617
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	ATSE TG-Infirmier TG	ATSE TG 0-Infirmier TG- Rééducateur TG
Direction	DISAS	DISAS
Service	PA/PH	PA/PH
Lieu d'affectation et R.A.	Toul	Toul
Indice brut terminal	638	638
Date d'effet envisagée		1/07/2012

### **DIRECTION DE L'INSERTION**

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	921 (1041)	921
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG	ATSE TG Rédacteur TG
Direction	DIRECTION INSERTION	DIRECTION INSERTION
Lieu d'affectation	NANCY	NANCY
Indice brut terminal	Rédacteur Chef : 612	Rédacteur Chef : 612 ATSE Principal : 638
Date d'effet envisagée		1/08/2012

### **TOUTES DIRECTIONS**

#### Recalibrage des postes de directeurs

Ancienne situation	Indice brut terminal	Nouvelle situation	Indice brut terminal
Ingénieur TG	985	Ingénieur Principal	966
		Ingénieur en chef	1015
		Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	HEB
		Attaché principal,	966
		Directeur,	985
Administrateur TG	Hors échelle	Administrateur TG	Hors échelle

Ci-dessous la liste des 25 postes concernés

N° poste	Quotité	Affectation
869	100%	Délégation Générale
1215	100%	DISAS CAD
137	100%	DISAS Développement Social – CAD
765	100%	DISAS Enfance Famille CAD
1374	100%	DISAS DPAPH CAD
1083	100%	DIRDEVE
702	100%	DIRDEVE Education CAD
899	100%	DIRDEVE Développement CAD
1089	100%	DIRESS CAD
961	100%	DIFAJE CAD
1182	100%	DIRLOG CAD
1505	100%	DRH CAD
1540	100%	DSI CAD
986	100%	DIRCOM CAD
980	100%	DIRAT CAD
983	100%	DIRAT DATEE CAD
1245	100%	DIRAT DMT CAD
1418	100%	DIRAT DR CAD
925	100%	Direction Insertion
2426	100%	DT BRIEY MDD
2437	100%	DT LONGWY MDD
2447	100%	DT LUNEVILLOIS MDD
2573	100%	DT NANCY COURONNE MDD
2595	100%	DT TERRES DE LORRAINE MDD
2604	100%	DT VAL DE LORRAINE MDD

**DIRESS – DRH**

Modification de grade de 2 postes

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	1487 (4001043)	1487
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	Rédacteur TG	Attaché, Attaché Principal
Direction	DRH	DRH
Service	Statuts Rémunérations	Statuts Rémunérations
Lieu d'affectation et R.A.	CAD	CAD
Indice brut terminal	612	966
Date d'effet envisagée		1/07/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	1504 (4001077)	1504
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	Rédacteur TG	Adjoint administratif TG
Direction	DRH	DRH
Service	Statut Rémunérations	SIRH pilotage
Indice brut terminal	612	479
Date d'effet envisagée		1/07/2012



**DIRESS – DIFAJE Finances**

**Pérennisation du poste administrateur du logiciel finances Grand Angle**

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	950 (4002695)	950
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	Attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	Attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal
Direction	DIRES	DIRES
Service	DIFAJE Finances	DIFAJE Finances
Lieu d'affectation et R.A.	CAD	CAD
Statut du poste	Non permanent	Permanent
Date d'effet envisagée		1/12/2012

**DIRECTIONS TERRITORIALES**

**D.T. AMÉNAGEMENT DE LONGWY**

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	1605 (4002248)	1605
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	Agent de Maîtrise TG	Adjoint Technique TG
Direction	DT Longwy	DT Longwy
Service	DITAM	DITAM
Lieu d'affectation et R.A.	MDD Longwy	MDD Longwy
Date d'effet envisagée		1/07/2012
Indice brut terminal	529	499

**D.T. BRIEY**

**Création d'un pôle accueil à la Maison de Département de Briey**

**1) par redéploiement d'un poste à temps non complet de la délégation ressources**

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	786 (4001116)	786
Quotité	19h30	17H30
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe et adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif TG, adjoint technique TG, ATTEE TG
Direction	DT Briey	DT Briey
Service	Délégation Ressources	Délégation Ressources
Lieu d'affectation et R.A.	MDD Homécourt	MDD Homécourt
Indice brut terminal		Adjoint administratif TG 479 Adjoint technique TG 499 ATTEE 499
Date d'effet envisagée		1/09/2012

2) par redéploiement d'un poste de la DITAM

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	1585 (4002288)	1585
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint Administratif TG	Adjoint Administratif TG
Direction	DT Briey	DT Briey
Service	DITAM	Délégation Ressources
Lieu d'affectation et R.A.	Conflans	MDD Homécourt
Date d'effet envisagée		1/07/2012

**D.T. TERRES DE LORRAINE**

Modification de poste

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° Poste	1772 (4002285)	1772
Quotité	100 %	100 %
Cadre d'emploi ou grades	Adjoint Administratif TG	Adjoint administratif TG,
Direction	DT Terres de Lorraine	DT Terres de Lorraine
Service	DITAM	Direction Territoriale
Lieu d'affectation et R.A.	DITAM	MDD Toul
Indice brut terminal		479
Date d'effet envisagée		1/07/2012

Lors du vote correspondant le groupe UDC déclare s'abstenir.

**RAPPORT N° 22 - RATIOS SUR LES AVANCEMENTS DE GRADE  
POUR 2012 ET ÉCHELON SPÉCIAL EN CATÉGORIE C.**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Fixe les ratios d'avancements de grade au titre de l'année 2012 ainsi qu'il suit :

**Ratios retenus pour chaque avancement de grade**

Avancements de grade	Ratios à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2012
Grades de catégorie A ou B : avancement par ancienneté	20%
Grades de catégorie C : avancement par ancienneté (sous réserve du respect de la règle des quotas pour le passage à l'échelle 4)	30%
Grades de catégorie A - B ou C : avancement après examen professionnel	100%

pour les grades dont l'effectif des agents promouvables est inférieur ou égal à 3, un avancement tous les 3 ans est proposé.

le nombre obtenu (taux \* nombre d'agents promouvables dans chaque grade) est arrondi à l'entier le plus proche, dans les situations où le nombre de promouvables est supérieur à 3. Dans les autres situations, l'arrondi est à l'entier supérieur mais un avancement seulement tous les 3 ans sera appliqué.

- Fixe le ratio pour l'échelon spécial de l'échelle 6 en catégorie C comme suit :  
Ratio retenu pour le passage à l'échelon spécial de l'échelle 6 (toutes filières sauf filière technique qui en bénéficie déjà) : 100 %.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 23 - COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA  
COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-  
10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

-prend acte de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la session du 31 mars 2011, défendu les intérêts du département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 1 affaire enregistrée au Conseil d'Etat sous le n° 355518.
- 9 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n° 1200364-3, 1200368-3, 1200363-3, 1200425-3, 1200499-9, 1200563-3, 1200656-3, 1200559-3, 1200780-3.
- 2 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de STRASBOURG, sous les n° 1201656 et 1201595-4.
- 1 affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de NANCY (JAF), sous le n° 12/00443.

- prend également acte de ce que son Président a décidé de se constituer partie civile au nom et pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle, dans :

- 1 affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de BRIEY sous le n°12067000019
- 1 affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de NANCY sous le n° 11011000199.

- et a déposé une requête devant le Juge aux Affaires Familiales près le Tribunal de Grande Instance de NANCY en matière d'aliments, sous le n° 12/01158.

En dernier lieu, prend acte de ce que son Président est intervenu volontairement dans une affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de NANCY sous le n° 1017000169.

**RAPPORT N° 24 - INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- donne acte au président de la communication des informations sur la passation des marchés publics et leurs avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mai 2012.

**RAPPORT N° 25 - INFORMATION DONNÉE À LA SESSION SUR LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE BAUX ET D'INDEMNITÉS SUITE À SINISTRE EN 2011**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- donne acte au président des informations contenues dans ce rapport.

**RAPPORT N° 26 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CESSIONS, ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS AU COURS DE L'ANNÉE 2011 ET RÉGULARISATION DES CESSIONS ACQUISITIONS 2010 PUBLIÉES AUX HYPOTHÈQUES EN 2011**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 26 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport, le groupe UDC déclare s'abstenir.

**RAPPORT N° 27 - INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE DETTE CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT POUR CONTRACTER LES PRODUITS NÉCESSAIRES AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ ET CONFIRMATION DE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT ET DE COUVERTURE DES RISQUES**

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 27 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- Rappelle la délégation donnée à Monsieur le Président lors de la session du 31 mars 2011 pour :
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des sommes inscrites au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les réaménagements et les opérations de couverture de risques de taux ;
- Signer et exécuter à cet effet l'ensemble des actes nécessaires à la gestion de la dette et notamment pour conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques prévues dans le cadre du règlement ;
- Prend acte de la situation de la dette départementale au 31/12/2011 et des opérations de contractualisation et de gestion active de la dette effectuées au premier semestre 2012.

**En matière d'instruments de couverture sur emprunts contractés ou à contracter**

- dans la limite du montant et des conditions précisées dans le présent rapport donne délégation à Monsieur le Président, et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à réaliser l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture

### **En matière de produits de refinancement**

- dans la limite de montant et des conditions précisées dans le présent rapport donne délégation à Monsieur le Président, et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à réaliser l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de refinancement

### **En matière de placements obligataires publics, émissions de billets de trésorerie et d'autres systèmes de financement desintermédié**

- dans la limite du montant et des conditions précisées dans le présent rapport donne délégation à Monsieur le Président, et l'autorise à :

- participer aux campagnes d'émission obligataires groupées organisées par des associations de collectivités locales
  - étudier les possibilités d'émissions obligataires privées en confiant, le cas échéant, un mandat de recherche d'investisseur à un organisme financier spécialisé
- reporte à une autre session l'analyse d'autres possibles modes de financement desintermédiés.

### **En matière de renouvellement de ligne de trésorerie**

- dans la limite du montant et des conditions précisées dans le présent rapport, le Président est autorisé à reconduire ou à souscrire de nouveaux contrats de ligne de trésorerie pour le budget annexe de la régie départementale de la Colline de Sion-Vaudémont

### **En matière de provision pour risques financiers**

- considérant les provisions réalisées, de reprendre à hauteur de 740 000€ une partie de la provision constituée pour couvrir le risque sur un emprunt DEXIA MPH274080EUR indexé sur le taux de change euro contre franc suisse.

**RAPPORT N° 28 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - RÉSULTATS GÉNÉRAUX**

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 28 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- Vu les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes présentés par Madame Annie Rouilleaux, Payeur départemental pour l'exercice 2011,

- Vu les comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2011 présentés par Monsieur Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle,

- Vu les pièces justificatives apportées à l'appui dudit compte,

- Considérant que les comptes administratifs 2011 du Président du Conseil Général sont en concordance avec les comptes de gestion 2011 du Payeur départemental,

- Arrête :

- Article 1<sup>er</sup> : le conseil général approuve les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes présentés par madame Annie Rouilleaux, Payeur départemental, pour l'exercice 2011,

- Article 2: le conseil général de Meurthe et Moselle donne son approbation aux comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2011 présentés par son Président, monsieur Michel Dinet,

- Article 3: statuant sur les opérations de l'exercice 2011, sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes, le conseil général admet les opérations effectuées pendant la gestion 2011.

Lors du vote correspondant, le groupe UDC déclare s'abstenir.



**RAPPORT N° 30 - RÉGULARISATIONS COMPTABLES DE L'ACTIF DÉPARTEMENTAL ET DE SES BUDGETS ANNEXES**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 30 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide de procéder aux inscriptions d'ordre budgétaire présentées dans le rapport.
- prend acte de la reprise de la dotation départementale d'équipement des collèges (subvention transférable) à hauteur de 4 331 591,06€
- accepte de transférer les études suivies de travaux pour un montant global de 2 830 730,33€ réparti comme suit :

21351	Bâtiments publics	2 102 854,90
2151	Réseaux de voirie	584 082,41
21312	Bâtiments scolaires	19 473,04
217312	Bâtiments scolaires mis à disposition	124 319,98

- constate le solde de la convention ESIAL et valide la participation du Département à hauteur de 4 152 724,89€
- accepte de transformer l'avance consentie à l'association Patrimoine de Vaudémont en subvention pour un montant de 6 000,00€
- accepte l'intégration du collège Robert Géant de Vézelize dans le patrimoine départemental par transfert patrimonial du Syndicat scolaire public intercommunal de Vézelize pour :
  - le collège pour une valeur globale de 4 706 745,32€ à l'article 21312 Bâtiments scolaires
  - les terrains d'assiette pour une valeur 44 511,08€ à l'article 2115
  - un bâtiment annexe d'une valeur de 328 627,05€ à l'article 21312
  - ainsi que le réseau de voirie pour 39 633,09€ à l'article 2111

Ces écritures sont des écritures d'ordre non budgétaires.

- inscrit au titre du budget annexe du Parc départemental les dotations aux amortissements pour un montant de 13 976,40€

Lors du vote correspondant le groupe UDC déclare s'abstenir.

**RAPPORT N° 29 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 29 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

**Pour le budget principal départemental:**

- affecte, à titre définitif, le résultat de la section de fonctionnement 2011 de 66 761 218,33€ comme suit :

- 41 424 478,56€ sur le compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement) à couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- 25 336 739,77€ en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement)

- précise que le solde d'exécution d'investissement 2011 de 53 358 951,61€ est inscrit à titre définitif sur la ligne D001 – reports à nouveau de l'exercice N-1 (dépense d'investissement)

**Budget annexe du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental :**

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2011 de 6 299,50€ comme suit :

- 6 229,50€ en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)

- précise que le résultat de fonctionnement 2011 est nul et qu'il n'y a donc pas lieu de l'affecter,

**Budget annexe du Réseau Educatif de Meurthe et Moselle :**

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2011 de 271 003,53 € comme suit :

- 271 003,53 € en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)

- affecte, à titre définitif, le résultat de la section de fonctionnement 2011 de 642 121,50 € comme suit :

- 642 121,50 € en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement)

**Pour le budget annexe Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe et Moselle :**

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2011 de 18 098,09 € comme suit :

- 18 098,09 € en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – reports à nouveau (dépense de fonctionnement)

- précise que le résultat d'investissement 2011 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter,

**Pour le budget annexe Réseau Départemental Hauts Débits :**

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2011 de 4 205 966,85 € comme suit :

- 4 205 966,85 € en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)

- précise que le résultat de fonctionnement 2011 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter,

**Pour le budget annexe Assistance Technique Eau (ouvert en section de fonctionnement uniquement):**

- précise que le résultat de fonctionnement 2011 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter,

### **Pour le budget annexe du Parc départemental**

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2011 de 176 609,08 € comme suit :

- 176 609,08 € en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)

- précise que le résultat de fonctionnement 2011 est nul et qu'il n'y a donc pas lieu de l'affecter,

### **Pour le budget annexe de la Régie départemental de la colline de Sion-Vaudémont (ouvert en section de fonctionnement uniquement)**

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2011 de 48 953,67€ comme suit :

- 48 953,67€ en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – reports à nouveau (dépense de fonctionnement)

Lors du vote correspondant, le groupe UDC déclare s'abstenir.

### **RAPPORT N° 4 - SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide d'arrêter les changements indiqués dans le rapport,

- et précise que ces modifications seront intégrées dans le fichier sur la sectorisation des collèges du département par communes et notifiées aux communes et collèges concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 31 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 (DM N° 1) -  
CRÉATION ET MODIFICATION D'AUTORISATIONS  
PLURIANNUELLES**

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 31 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide de procéder aux inscriptions des crédits budgétaires telles que présentées dans ce rapport
  
- décide de constituer 2 provisions pour le budget principal :
  - compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le marché de l'immobilier au regard des inscriptions des Droits de Mutation à titre onéreux, il est constitué une provision de 6 000 000€ sur le programme départemental 564, dotation d'état et fiscalité indirecte.
  - compte tenu des charges induites par l'ouverture de nouveaux établissements PA/PH, il est constitué une provision au programme 432, - Vie en hébergement PH, d'un montant de 3 214 066,98€
  
- compte tenu du statut des personnels REMM, et des modalités d'utilisation de leurs comptes épargne temps, décide de constituer une provision de 105 000,00€ sur le budget annexe du REMM.
  
- décide de réaliser la reprise de provisions suivantes :
  - pour le risque lié aux fluctuations d'un index de référence d'un emprunt lié à la parité euro / franc suisse, décide la reprise de 740 000€ correspondant à la provision effectuée sur les frais financiers,
  - pour les risques avérés de certaines procédures contentieuses du département, décide la reprise de 200 597,09€ Ce montant inclut la reprise de certains soldes de provisions pour lesquelles le risque provisionné ne s'est pas réalisé
  
- crée et actualise les autorisations de programme et autorisations d'engagements tels qu'indiqués dans le présent rapport,

- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles suite aux intempéries survenues dans la nuit du 21 au 22 mai 2012, donne mandat au président pour effectuer toute action liée à l'utilisation de ce fonds (tableau des travaux engagés annexé au présent rapport)
- conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le présent rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

DEGATS INTEMPERIES DU 21 MAI 2012

SYNTHESE FINANCIERE DU COÛT ESTIME DES DEGATS

(situation au 25 juin 2012)

Collèges	Bâtiments	870 000
	Mobiliers	50 000
sous total collèges		920 000
Bâtiments administratifs	Bâtiments	110 000
	Mobiliers	35 000
sous total bâtiments administratifs		145 000
Archives		153 000
Véhicules		80 000
Infrastructures routières	Ouvrages d'art	161 295
	routes départementales	171 736
sous total infrastructures		333 031
TOTAL COUTS ESTIMES DEGATS INTEMPERIES DU 21 MAI 2012		1 631 031

OUVRAGES D'ART

TERRITOIRE	COMMUNE	OUVRAGE	TRAVAUX	MONTANT ESTIME (HT)	FINANCEMENT SOLLICITE	COMMENTAIRES
NANCY-COURONNE	EULMONT	D322.050 Pont sur passage pédestre	Reprise talus + nettoyage sous ouvrage	3 070 €	30 % fonds de solidarité 70 % fonds propres CG54	Opération commencée pour raisons de sécurité - demande de dérogation (cf. Art.R2334-24-II)
	AGINCOURT	D322.040 Pont sur l'Amezule	Reprise et remise en place d'enrochements	2 600 €	30 % fonds de solidarité 70 % fonds propres CG54	à commencer en juillet pour raisons de sécurité
	LAITRE SOUS AMANCE	D86.015 Pont sur ruisseau de l'Amezule	Reprise des accotements + affouillement sous escalier béton + descentes d'eau à reposer + enrochements à reprendre	24 915 €	30 % fonds de solidarité 70 % fonds propres CG54	Opération commencée pour raisons de sécurité - demande de dérogation (cf. Art.R2334-24-II)
	LANEUVELOTTE	D674.200 Pont sur ru de Voirincourt	Reprise d'accotement + reprise sous longrine	9 620 €	30 % fonds de solidarité 70 % fonds propres CG54	Opération commencée pour raisons de sécurité - demande de dérogation (cf. Art.R2334-24-II)

OUVRAGES D'ART

TERRITOIRE	COMMUNE	OUVRAGE	TRAVAUX	MONTANT ESTIME (HT)	FINANCEMENT SOLLICITE	COMMENTAIRES
VAL DE LORRAINE	BRIN SUR SEILLE	D70.087 Pont sur ruisseau du réservoir	Reprise d'enrochement	5 815 €	30 % fonds de solidarité 70 % fonds propres CG54	à commencer en juillet pour raisons de sécurité
	BRIN SUR SEILLE	D70.087 - D70.077 - D70.063	Nettoyage + reprofilage des accotements	3 615 €	30 % fonds de solidarité 70 % fonds propres CG54	Opération commencée pour raisons de sécurité - demande de dérogation (cf. Art.R2334-24-II)
	LAY SAINT CHRISTOPHE	D32.025 Pont sur l'Amezule	Reprise d'enrochement + enlèvement d'embâcles et d'atterrissements sous ouvrage + nettoyage des avaloirs + parement de l'ouvrage	23 405 €	30 % fonds de solidarité 70 % fonds propres CG54	à commencer en juillet pour raisons de sécurité
	LAY SAINT CHRISTOPHE	D321.025 Pont sur l'Amezule	Affouillement des remblais latéraux + enlèvement d'embâcles + nettoyage + visite d'appui immergé	42 890 €	30 % fonds de solidarité 70 % fonds propres CG54	à commencer en juillet pour raisons de sécurité
	LAY SAINT CHRISTOPHE	RD 32 Murs de soutènement	Reconstruction des murs	45 365 €	30 % fonds de solidarité 70 % fonds propres CG54	Opération commencée pour raisons de sécurité - demande de dérogation (cf. Art.R2334-24-II)
TOTAL				161 295 €	48 388 € fonds de solidarité 112 907 € fonds propres CG54	



ROUTES DEPARTEMENTALES

TERRITOIRE	COMMUNE	LIEU	TRAVAUX	MONTANT ESTIME (HT)	FINANCEMENT SOLLICITE	COMMENTAIRES
LUNEVILLOIS	CREVIC	RD 81 - PR 1+000 à 1+500	Curage de fossé + reprise de la tranchée drainante + création de caniveau avec enrochement et béton coulé + pose de tête d'aqueduc de sécurité + purge de la chaussée	35 142 €	30 % Fonds de solidarité 70 % % fonds propres CG54	à commencer en juillet pour raisons de sécurité
NANCY-COURONNE	AGINCOURT	RD 83 - 321 - 322	Travaux divers PARC + grosses réparations localisées	107 678 €	30 % fonds de solidarité 70 % % fonds propres CG54	Opération commencée pour raisons de sécurité - demande de dérogation (cf. Art.R2334-24-II)
VAL DE LORRAINE	LAY ST CHRISTOPHE	RD 322A Bretelle - PR 0+300 à 0+400	Reprofilage des accotements + effondrement de pied de talus + remblaiement + nettoyage réseau pluvial	14 162 €	30 % Fonds de solidarité 70 % % fonds propres CG54	Opérations commencées pour raisons de sécurité - demande de dérogation (cf. Art.R2334-24-II)
	LAY ST CHRISTOPHE	RD 32 - rue de Nancy - PR 5+050 à 5+150	Réfection trottoirs + réfection ponctuelle de chaussée + reprise couche de roulement	8 916 €	30 % Fonds de solidarité 70 % % fonds propres CG54	
	BEY SUR SEILLE	RD 70 - PR 25+000 / PR 25+510 / PR 26+290	Epaulement des talus avec enrochements + reprofilage des accotements + repositionnement talus	5 838 €	30 % Fonds de solidarité 70 % % fonds propres CG54	
TOTAL				171 736 €	51 521 €fonds de solidarité 120 215 €fonds propres CG54	

Situation des bâtiments suite à l'orage du 21 mai 2012 (situation au 25 juin 2012)

COLLEGES		
Nom de l'établissement	Situation constatée et conséquences	Estimation provisoire des coûts réparation
Collège de Essey les Nancy	inondation de l'externat - fermeture du collège	500 000
Collège Tomblaine	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - pas d'électricité - collège fermé suite coupure EDF	10 000
Collège Pulnoy	chaufferie noyée	200 000
Collège Jarville Camus	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - pas d'électricité (coupure générale du secteur)	5 000
Collège de Dommartemont	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - ouverture normale du collège	10 000
Collège Nancy Louis Armand	quelques infiltrations vides sanitaires inondés collège ouvert	10 000
Collège Nancy Claude le Lorrain	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - ouverture normale du collège	0
Collège Laxou V Prouvé	Pas de dégâts apparents - ouverture normale	0
Collège Nancy La craffe	salles en sous sol inondées - ouverture normale	100 000
Collège Nancy A. Mézière	RAS	5 000
Collège Malzéville	quelques salles du RDC avec remontée d'eau - pas de dégâts important - ouverture normale	10 000
Collège Vandoeuvre Haut de Penoy	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - ouverture normale du collège	20 000
Collège Vandoeuvre Monplaisir	Pas de dégâts apparents - ouverture normale	
Collège Heillecourt	pas de problème apparent, quelques infiltrations en toiture - ouverture normale	
Collège Nancy Guynemer	pas de problème apparent- ouverture normale	
Collège Ludres	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - ouverture normale du collège	
Collège Laxou Lafontaine	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - ouverture normale du collège	
Collège Dombasle Embanie	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - ouverture normale du collège	
Collège Dombasle Farenc	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - ouverture normale du collège	
Collège St Nicolas de Port	quelques infiltrations - pas de dégâts importants - ouverture normale du collège	
Collège Nancy J Lamour	RAS	
collège Villers les Nancy	Pas de dégâts apparents - ouverture normale	
<b>TOTAL COLLEGES</b>		

BATIMENTS ADMINISTRATIFS		
CMS Porte verte + annexe archive		110 000
CMS Gross		
CMS Laxou		
CREAI Laxou		
CMS Ludres		
CMS Jarville		
Antenne PMI Laneuveville		
CAD		
VEHICULES: 8 véhicules à remplacer		80 000
MOBILIER ADMINISTRATIF		35 000

(situation au 25 juin 2012)

Situation des Archives suite à l'orage du 21 mai 2012

ARCHIVES DEPARTEMENTALES		
Nom de l'établissement	Situation constatée et conséquences	Estimation provisoire des coûts réparation
CMS PORTES VERTES	inondation - traitement spécifique archives anciennes (restauration)	153 000
TOTAL ARCHIVES DEPARTEMENTALES		153 000

Lors du vote correspondant, le groupe des Indépendants déclare s'abstenir et le groupe UDC voter contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 17H15.

La prochaine session du conseil général aura lieu le **LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012.**

LE PRESIDENT,

Michel DINET